

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS 5DS
Sasu au capital de 1000 €
Siège social 38 Rue de la glacière
75013 Paris
RCS Paris 911560738

Déclaration de dissolution sans liquidation de la Société

Exposé

La SOCIEDAD LIMITADA HOLDING CONSEIL ET FORMATION, société de droit espagnol au capital 3.000 €, dont le siège est sis Ronda Sant Pere 33, ppal 3-4, Barcelona, CP : 08010, NIF N° B67228627, représentée par Monsieur Pascal Christian Moïse LEBASTARD, associé et Administrateur unique, est associée unique de la Société **SAS 5DS** SAS au capital de 1000 €, dont le siège est sis 38 rue de la glacière 75013 Paris enregistrée au greffe de Paris sous le numéro 917560138

Aux termes d'une délibération en date du 21 08 2026, l'associé de la société, la SOCIEDAD LIMITADA HOLDING CONSEIL ET FORMATION a approuvé la dissolution sans liquidation de la société **SAS 5DS**, en application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code Civil.

Dissolution sans liquidation

En conséquence de ce qui a été ci-dessus exposé, Monsieur Pascal LEBASTARD agissant ès qualités de gérant, représentant légal de la SOCIEDAD LIMITADA HOLDING CONSEIL ET FORMATION, seul propriétaire des 10000 actions de 0,00010 euros chacune émises en représentation du capital de la **SAS 5DS**, déclare :

- 1) Dissoudre ladite Société **SAS 5DS** par anticipation à compter de ce jour.

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la **SAS 5DS** à la SOCIEDAD LIMITADA HOLDING CONSEIL ET FORMATION sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la seule réserve qu'à l'issue du délai d'opposition prévu par la loi, les créanciers n'aient pas fait opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition,

PLS

que celles-ci aient été rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

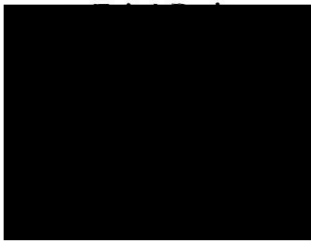
Cette dissolution entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société **SAS 5DS** à la société **SOCIEDAD LIMITADA HOLDING CONSEIL ET FORMATION**, Monsieur Pascal LEBASTARD, es qualités requiert expressément l'application du régime spécial prévu à l'article 210 A du CGI et s'engage à respecter les obligations énoncées à l'article 210 A-3 du même code.

Enfin, au plan exclusivement fiscal, la date d'effet de la transmission universelle de patrimoine est fixée rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

- 2) Nommer en conséquence de cette dissolution sans liquidation Monsieur Pascal LEBASTARD en qualité de mandataire *ad hoc*
- 3) Par l'effet des présentes reprendre l'ensemble des engagements et des obligations de la Société **SAS 5DS** à l'égard des tiers ainsi que l'ensemble des droits dont la société dissoute bénéficiait antérieurement.

Formalités

Monsieur Pascal LEBASTARD es qualités, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.



ires dont un pour le dépôt du
al de Commerce de Paris